



Intervention du Crédit Agricole avec:

Monsieur Alain PILLON, Directeur Pôle Entrepreneurs, Crédit Agricole Centre-est

Docteur CARTIAUX Yves-Marie, Médecin Conseil, Crédit Agricole Assurances



**Toute une banque
pour vous**

Un des Domaines d'excellence du Crédit Agricole est « Santé et Bien Vieillir »

Ce domaine d'excellence a pour ambition de formuler des réponses adaptées au contexte de santé et de vieillissement, et aux besoins qu'il génère, pour tous les clients du Groupe Crédit Agricole.

Nos ambitions à Centre-est:

Capitaliser

- sur nos valeurs de proximité, de solidarité et de responsabilité
- sur notre existant et sur notre capacité à investir
- sur notre maillage du territoire

POUR

Devenir un acteur global de la santé et du bien vieillir dans notre région:

- **être le partenaire reconnu** de la grande majorité des acteurs locaux et régionaux de la filière santé/vieillessement (publics, privés, associatifs).
- **être le banquier assureur référent sur la santé**



LES ASSURANCES DE PRET

10 MARS 2018



ADE – PREVOYANCE CAAE

DR CARTIAUX
MEDECIN CONSEIL
CAAÉ



**CRÉDIT AGRICOLE
ASSURANCES**



SOMMAIRE

01	Le principe de l'assurance	3
02	Le contrat	6
03	La convention AERAS	5
04	Les garanties	8
05	La proposition d'assurance	10
06	Analyse du risque	15
07	La fausse déclaration	20



1

LE PRINCIPE DE L'ASSURANCE





Le principe de l'assurance

S'assurer pour.... mais surtout s'assurer contre!

- ▶ Accompagner les projets de vie
- ▶ Couvrir les aléas de l'existence

2

LE CONTRAT





Le contrat

- L'assurance de prêt vise à couvrir un risque ...
 - aléatoire
 - statistiquement évaluable

- le contrat fait la loi des parties:

	désire	doit
Le proposant	être assuré	déclarer « de bonne foi » son état de santé
L'assureur	connaître le risque à assurer	couvrir le prêt en cas de problème de santé

3

LA CONVENTION AERAS





La convention AERAS

- Signée entre les pouvoirs publics, les organismes d'assurance, les associations .
- Définit des règles de bonne conduite :
 - Protection des données personnelles
 - Recueil des données
- Encadre les pratiques assurantielles
 - Droit à l'oubli
 - Etudes d'assurabilité sur trois niveaux

4

LES GARANTIES





Les garanties

- ▶ **Obligatoires: Décès**
Perte Totale et Irréversible d'Autonomie.

- ▶ **Facultatives: Incapacité Temporaire de Travail,**
Incapacité Permanente de Travail

5

LA PROPOSITION D'ASSURANCE





La proposition d'assurance

- ▶ **Tarif « standard »:** risque aléatoire.
- ▶ **Majoration:** risque statistiquement évaluable
- ▶ **Exclusion:** risque non évaluable pour une pathologie donnée, précise et limitée
- ▶ **Ajournement:** nécessité d'un recul suffisant
- ▶ **Refus:** risque non aléatoire et non évaluable

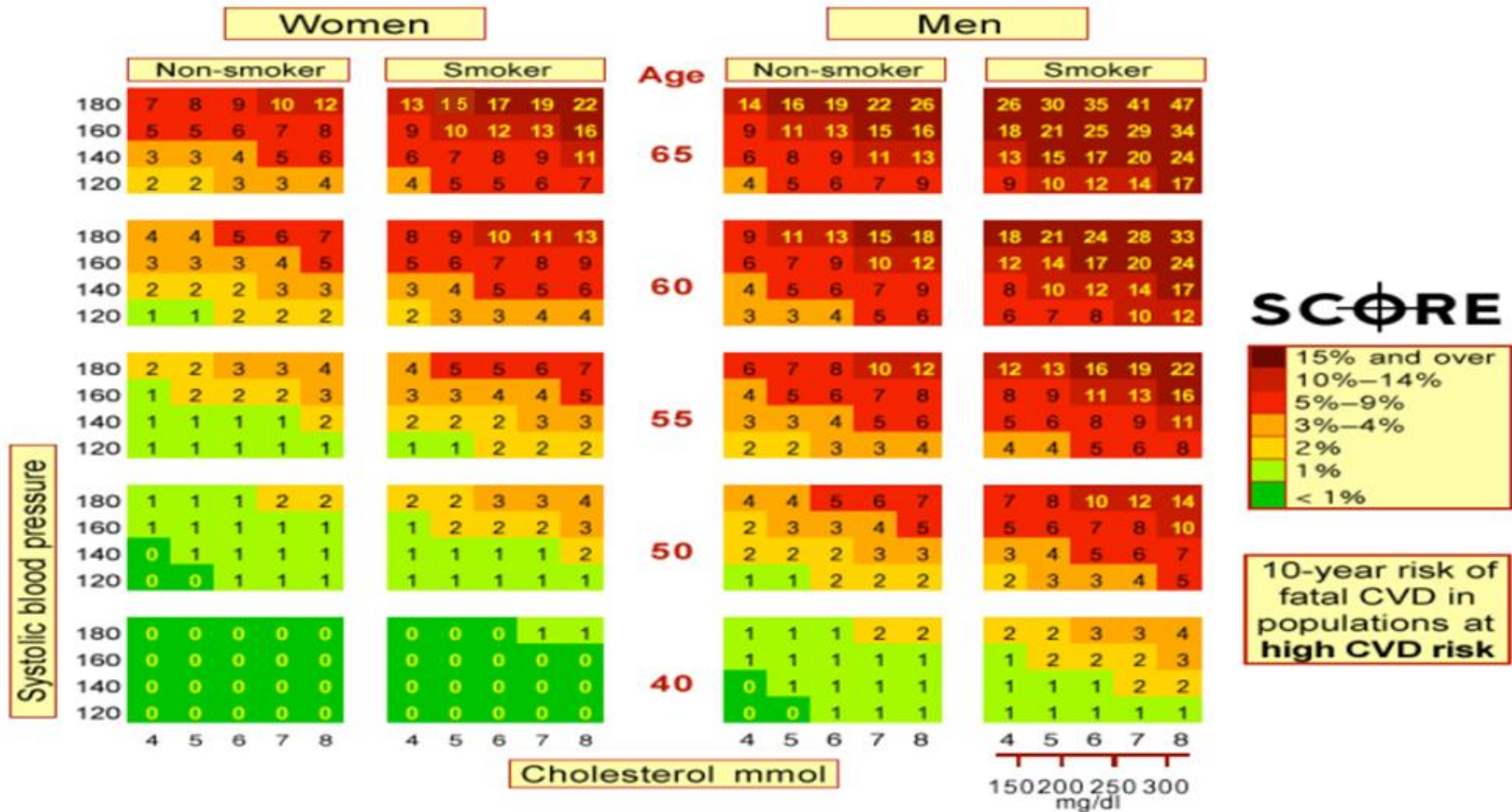
6

ANALYSE DU RISQUE





Analyse du risque





7

LA FAUSSE DECLARATION





La fausse déclaration

- ▶ Rupture du contrat
- ▶ La fausse déclaration doit avoir privé l'assureur de la juste appréciation du risque à couvrir.
- ▶ Nullité du contrat / réduction proportionnelle



Merci pour votre attention...